



## Le président

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Ce n'est pas un poisson d'avril !

À 919,86 € au 1<sup>er</sup> avril 2022, l'Allocation aux Adultes Handicapés a été portée par le Gouvernement à 956,65 € le 1<sup>er</sup> juillet 2022, et à 971,96 € ce 1<sup>er</sup> avril 2023. Soit, une augmentation de 5,7 % en un an.

Or, dans le même temps, selon les chiffres officiels, sur un plan aussi essentiel que le coût de l'alimentation, l'inflation atteint 15,8 % !

Ainsi, en la matière le pouvoir d'achat des personnes titulaires de l'AAH aura reculé de plus de 10 % !

Sachant que le seuil minimum de pauvreté s'élevait à 1102 € en 2019 selon l'INSEE, (1137 € en 2020 et 1242 € en 2021, chiffres non encore confirmés par l'INSEE), chacun peut mesurer la gravité de la situation faite aux personnes dites handicapées par le Gouvernement et ses alliés !

À l'heure où, à l'appel des organisations syndicales unies, les salariés se mobilisent légitimement pour refuser un sombre avenir dessiné par le projet de contre-réforme du système de retraite par répartition, mais aussi un difficile présent en raison des choix politiques et sociaux du Gouvernement, l'ANPIHM appelle ses adhérents, ses sympathisants, et au-delà toutes les personnes dites handicapées, quelles que soient leurs appartenances associatives, à se mobiliser elles aussi pour refuser les conditions présentes de vie mises en œuvre par ce même Gouvernement.

Le 1<sup>er</sup> avril 2023.